

Chaville lance son premier budget participatif

En 2019, la Ville de Chaville offre aux Chavillois l'opportunité de s'impliquer davantage dans la vie de la commune, en lançant un budget participatif. Ce dispositif de participation citoyenne permet d'agir de manière active à la définition des projets de la Ville. Vous avez des idées pour Chaville ? Proposez et décidez !

Mis en ligne le 11 février 2019



Le principe

Vous désirez vous impliquer dans la vie locale ? Vous avez des idées pour améliorer le cadre de vie de votre rue, de votre quartier, de l'ensemble de la Ville ou d'un équipement public ?



Proposez les projets qui vous tiennent à cœur sur jeparticipe.ville-chaville.fr

Vos projets pourront concerner :

- > Le cadre de vie
- > Les mobilités
- > La culture
- > L'éducation
- > Le sport
- > Les solidarités...

Le budget participatif vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, les contraintes techniques et budgétaires et le rôle des différents acteurs.

Cette démarche participative est une déclaration de confiance entre les habitants et la municipalité.

Qui peut participer ?

Tous les Chavillois de + de 16 ans

Quel budget ?

Un enveloppe financière de 150 000 € sera consacrée au budget participatif en 2019, soit environ 7,50 € par habitant.

À noter : chaque projet ne pourra excéder 50 000 €

Quels types de projets ?

Pour être recevables, les projets doivent respecter les critères prévus par le règlement :

- > Relever des compétences municipales ou de Grand Paris Seine Ouest (pour l'espace public)
- > Répondre à l'intérêt général
- > Correspondre à une dépense d'investissement, c'est-à-dire une dépense à caractère exceptionnel et durable qui ne génère pas de frais de fonctionnement courant. Les projets ne doivent pas augmenter les frais de personnel, ni engager des dépenses d'entretien, d'électricité, ... trop élevés.

[Consultez le règlement](#)

Le fonctionnement en 4 étapes

1. Déposez votre projet : du 12 février au 17 mars

- > Sur le site jeparticipe.ville-chaville.fr
- > Si vous ne disposez pas d'accès à Internet, vous pouvez vous rendre dans l'espace numérique de la médiathèque de Chaville.
Horaires d'ouverture : mardi 12h-20h, mercredi 10h-20h, jeudi et vendredi 12h-18h, samedi 10h-18h.

2. La Ville étudie votre projet : du 18 février au 5 avril

- > Les services municipaux étudient la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

3. Votez pour vos projets préférés : du 9 avril au 5 mai

- > Toute personne de plus de 16 ans, domiciliée à Chaville, peut participer au vote. Il n'est pas nécessaire d'avoir déposé un projet pour pouvoir voter.
- > Parmi les projets validés à l'étape 2, vous pourrez voter sur le site jeparticipe.ville-chaville.fr

- > L'espace numérique de la médiathèque sera également à votre disposition.
- > Choisissez vos projets préférés dans la limite globale de 150 000 €

4. La Ville réalise votre projet

- > Les meilleures idées retenues par le vote des Chavillois seront concrétisées **en 2019-2020** (le délai de réalisation dépendra de la nature du projet).
- > La réalisation des projets retenus sera entérinée par le Conseil municipal.

Comprendre le budget participatif de Chaville en 2 mn



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS